

Tirage du 17 décembre 2024

Procès-verbal N° 06

Présidence : M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne Cécile SIMOES,
MM. Lionel ERAY, Nicolas TREPKA, Joseph BERFORINI, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Jean Claude PIBOIN

1-RAPPEL REGLEMENT

-FORFAITS

Tout Club déclarant forfait ou déclaré forfait sera passible des amendes dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District. Par ailleurs, le forfait général de l'équipe A en championnat entraîne obligatoirement le forfait du Club en Coupe dans la catégorie intéressée. De même, le forfait en Coupe du Conseil Départemental entraîne l'exclusion de la Coupe du District/Sport Comm et de la Coupe de l'Amitié, à l'exception des équipes 1ères de Départemental 4 qui pourront participer à la Coupe de l'Amitié (sur engagement).

-DISPONIBILITÉ DES TERRAINS

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match. Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que dans les mêmes délais le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite commission. Si aucun avis n'a été donné dans les délais fixés, le Club fautif sera passible d'une amende de 50 € et le Club visiteur bénéficiera du forfait.

-DURÉE DES RENCONTRES

Du 1er tour jusqu'aux ½ finales incluses La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

2-COUCHE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEROULEMENT DE LA COUCHE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1/8 Finale => le 2 février 2025

- ⇒ 13 qualifiés du tour précédent + 2 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- ⇒ Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2025

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2025

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2024

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Equipes qualifiées pour les 1/8 de finale

D4 : Donzy

D3 : Olympique St Martin d'Heuille

D2 : Luthenay

D1 : Moulins Engilbert, St Pierre Le Moutier

R3 : ESN 58, Fourchambault, La Machine, Nevers-Challuy-Sermoise.

R2 : La Charité, FC Decize, Nevers-Banla , FC Nevers

R1 : Garchizy, Vauzelles

N3 : Cosne

Tirage des 1/8èmes de finale : Matchs du 02/02/2025

	Recevant	Visiteur
Match n°1	MOULINS	LA CHARITE
Match n°2	FOURCHAMBAULT	LA MACHINE
Match n°3	ST PIERRE	FC DECIZE
Match n°4	DONZY	RCNCS
Match n°5	LUTHENAY	O. ST MARTIN D HEUILLE
Match n°6	GARCHIZY	VAUZELLES
Match n°7	ESN 58	COSNE
Match n°8	NEVERS BANLAY	FC NEVERS

3—COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

DEROULEMENT DE LA COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

2ème tour => le 09 février 2025

⇒ 32 qualifiés du tour précédent

1/8 Finale => le 9 mars 2025

⇒ 16 qualifiés du tour précédent

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2025

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2025

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2025

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Equipes qualifiées pour le 2^{ème} tour

D1: CHARRIN 1, COULANGES 1, CORBIGNY 1, GUERIGNY URZY 1, CIE IMPHY 1, LUZY MILLAY 1, POUQUES 1

D2: ALLIGNY ST AMAND 1, CHANTENAY 1, CHATEAU ARLEUF 1, CHAULGNES 1, CERCY 1, CLAMECY 2, COSSAYE 1 GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, MARZY 1, POUILLY 1, ST ELOI 1, ST PERE 1, VARZY 1

D3: CHATILLON 1, ENT CORANCY CHATEAU 1, DRUY BEARD 1, LORMES 1, MONTIGNY 1, NARCY 1, PREMERY 1, ST SAULGE 1, ST SEINE 1, SAUVIGNY 1, TANNAY 1

Reste à jouer (26 janvier 2025)

ENT ST REVERIEN CORBIGNY 1- CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS 1

Tirage du 2^{ème} tour : Matches du 09/02/2025

	Recevant	Visiteur
Match n°1	COULANGES 1	ALLIGNY ST AMAND 1
Match n°2	LORMES 1	POUILLY 1
Match n°3	LUZY MILLAY 1	ST PERE 1
Match n°4	MONTIGNY 1	COSSAYE 1
Match n°5	POUGUES 1	CIE IMPHY 1
Match n°6	NARCY 1	E CORANCY CHATEAU 1
Match n°7	PREMERY 1	GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1
Match n°8	CHARRIN 1	ST ELOI 1
Match n°9	DRUY BEARD 1	CHANTENAY 1
Match n°10	ST SEINE 1	GUERIGNY URZY 1
Match n°11	CHAULGNES 1	ST SAULGE 1
Match n°12	SAUVIGNY 1	CHATEAU CHINON 1
Match n°13	TANNAY 1	CORBIGNY 1
Match n°14	VARZY 1	MARZY 1
Match n°15	CERCY 1	VAINQUEUR ENT- ST REVERIEN CORBIGNY 1/CHATEAUNEUF 1
Match n°16	CHATILLON 1	CLAMECY 2

La commission précise que si l'équipe CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS se qualifie au 2^{ème} tour, la rencontre CERCY 1 – CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS sera inversée.

4-COUCPE FEMININE BEAUTY SUCCESS

DÉROULEMENT DE LA COUCPE FÉMININE

1/4 Finale => le 13 avril 2025

6 qualifiées + 2 exempts du tour précédent

Soit 8 équipes

1/2 Finale Aller => le 11 mai 2025

4 qualifiées du tour précédent

Finale => le week end des 14 et 15 juin 2025

2 qualifiées du tour précédent

Equipes qualifiées pour les 1/4 de finale

CLAMECY 1, COULANGES 1, GUERIGNY/URZY 1, FC DECIZE 1, ESN58 1, E.POUILLY MARZY 1

Reste à jouer :

LA CHARITE 1 - COSSAYE 1 : le 2 mars 2025

VARZY 1 - CHARRIN 1 : le 2 février 2025

5-COUCPE DE L'AMITIE

La commission précise que les 15 clubs de D4 à 11 se sont engagés. L'organisation de cette Coupe sera diffusée courant février 2025.

6-COUCPES JEUNES

COUCPE U18 CHALLENGE GEORGES PRADEL

Pour la saison 2024-2025, la Coupe U18 Challenge GEORGES PRADEL est composée d'un total de 16 équipes.

AFGP 58, Ent ALLIGNY, CLAMECY, CS CORBIGNY, USC COSNE, US COULANGES, FC DECIZE, ESN 58, Ent GUERIGNY URZY, US LA CHARITE, Ent LA MACHINE, Ent MOULINS, FC NEVERS BANLAY, Ent RCNCS, Ent ST PIERRE-IMPHY, ASA VAUZELLES

DEROULEMENT COUCPE GEORGES PRADEL U18

1/8 Finale => le 8 février 2025

⇒ 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mars 2025

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

DEROULEMENT COUCPE CONSOLANTE

1/4 Finale => le 1^{er} mars 2025

- 8 éliminés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2025

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2025

- 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2024

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2024

- 2 qualifiés du tour précédent

Tirage des 1/8èmes de finale : Matches du 08/02/2025

Coupe U18 Principale

Match n°1	US COULANGES	E LA MACHINE
Match n°2	ASA VAUZELLES	FC DECIZE
Match n°3	USC COSNE	E ST PIERRE IMPHY
Match n°4	E RCNCS	CS CORBIGNY
Match n°5	E GUERIGNY URZY	AFGP 58
Match n°6	FC NEVERS BANLAY	US LA CHARITE
Match n°7	E MOULINS	ESN 58
Match n°8	E ALLIGNY ST AMAND	CLAMECY

Les 8 perdants seront basculés en coupe consolante

COUPE U15 CHALLENGE ANDRE JOMIER

Pour la saison 2024-2025, la Coupe U15 Challenge ANDRE JOMIER est composée d'un total de 19 équipes.

AFGP 58, AS CHARRIN, Ent CHATEAU, Ent CHATILLON, CLAMECY, CS CORBIGNY, USC COSNE, US COULANGES, FC DECIZE, ESN 58, US LA CHARITE, Ent LA MACHINE, Ent MARZY, FC NEVERS, FC NEVERS BANLAY, ST PERE, Ent ST PIERRE, Ent VARZY, ASA VAUZELLES.

DEROULEMENT COUPE ANDRE JOMIER U15

1^{er} tour (équipes D2) => le 18 janvier 2025

⇒ 19 équipes

1/8 Finale => le 8 mars 2025

⇒ 3 qualifiés du tour précédent + 13 exempts

⇒ Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 19 avril 2025

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 17 mai 2025

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2024

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

DEROULEMENT COUPE CONSOLANTE

1^{er} tour => le 22 mars 2025

- 3 éliminés du 1er tour+8 éliminés des 1/8 de la Coupe Principale

- Soit 11 équipes

1/4 Finale => le 19 avril 2025

- 3 qualifiés du tour précédent + 5 exempts

- Soit 8 équipes

1/2 Finale => le 17 mai 2025

- 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 14 ou 15 juin 2024

- 2 qualifiés du tour précédent

Tirage du 1^{er} tour : Matches du 18/01/2025

Coupe U15 Principale

Match n°1	US COULANGES	Ent VARZY
Match n°2	Ent CHATEAU ARLEUF	Ent ST PIERRE
Match n°3	ST PERE	CLAMECY

Les 3 perdants seront basculés en coupe consolante

Exempts :

AFGP 58, AS CHARRIN, Ent CHATILLON, CS CORBIGNY, USC COSNE, FC DECIZE, ESN 58, US LA CHARITE, Ent LA MACHINE, Ent MARZY, FC NEVERS, FC NEVERS BANLAY, ASA VAUZELLES.

**Le Président,
Michel PINGUET**

**La Secrétaire de séance,
Anne Cecile SIMOES**



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.